

VOS
droits

Parcours sécurisé



**L'Identité Nationale de Santé (INS) suit chaque usager
tout au long de son parcours de santé.
Elle facilite et sécurise le partage des données
entre les professionnels qui participent à sa prise en charge.**

Afin de valider cette identité,
ces derniers vous demanderont votre pièce d'identité,
au moins une fois.